TRENTIÈME ANNÉE — N° 464 — Un Numéro au Bureau du Journal : 10 cent. — BUREAU DE L'ADMINISTRATION 6 RUE DE LA SORBONNE (VI Arr.) et Quai du Dépôt, 24 Paris — SAMEDI 1er JUIN 1918.

ABONNEMENTS
FRANCE. . . . Un an. 6 fr.
ETRANGER. . . . — 8 fr.
LE NUMERO:
FRANCE. . . . . 10 centimes
ETRANGER. . . . 15 —
Aux Bureaux du Journal et par la poste
TÉLÉPHONE : AUTEUIL 17-09
ANNONCES
MM. MURATET & Cie
6, rue d'Hauteville
TÉL. : NORD 71-11

LA FRANÇAISE

Journal de Progrès Féminin
PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

Directrice - Fondatrice :
Jane MISME
ABONNEMENTS
FRANCE. . . . Un an. 6 fr.
ETRANGER. . . . — 8 fr.
Les Abonnements ne pourront être consentis pour moins d'un an. Ils partent du 1er de chaque mois.
LE NUMERO:
FRANCE. . . . . 10 centimes
ETRANGER. . . . 15 —
Aux Bureaux du Journal seulement et par poste

LE SALAIRE DE LA MATERNITÉ

Une rédactrice attitrée de La Française, sous un pseudonyme, des articles d'intérêt ouvrier dans L'Avenir syndical, organe de la Bourse Libre du Travail. Pour répondre à nos lectrices qui ont soulevé la question de la rétribution maternelle nous empruntons à L'Avenir syndical, l'article suivant publié le 20 décembre 1917.

De causais travail, l'autre jour, avec une charmante femme: « Elever des enfants est un métier, me disait-elle. Les mères pauvres devraient être payées pour n'avoir pas à en prendre un autre : maternité et le travail professionnel sont incompatibles. »

Mme N. ne plaisantait pas, et sa compétence en un tel sujet est certaine. Elle est mère ; elle exerce une profession ; cette profession la met en contact journalier avec des travailleuses de tous métiers. Pourtant je ne m'incline point devant son opinion. Je suis mère aussi ; je travaille ; je connais beaucoup de travailleuses ; de plus, je connais beaucoup de « sans profession », et comme chiffres du nombre, en ma première jeunesse, je peux comparer les deux situations. Je m'écrie :

— Ne dites pas cela ! Il est trop vrai que, en l'état actuel des choses, le travail des femmes est souvent une entrave à celle au devoir maternel. Cela résulte surtout de ce que maternité et travail sont mal compris, la famille et la société mal organisées pour l'un et pour l'autre. Mais payer les femmes afin qu'elles se restreignent à leur rôle de mère, ce ne serait y remédier qu'en propageant ou en aggravant d'autres maux. Voulez-vous que votre vœu n'est pas nouveau. Il y a longtemps que certaines féministes ont rêvé d'assurer ce qu'on a pu appeler le « salaire ménager », non seulement aux mères, mais aux femmes sans enfants.

— Aux épouses sans enfants, pourquoi ?

— Parce que ces féministes sont plus avancées que vous. Pour elles ce n'est pas seulement la maternité, mais le mariage qui est incompatible avec une profession féminine. Le grand philosophe Mill, si hardi sur d'autres points, voyait dans le mariage la « profession naturelle » de la femme ; comme, cependant le but du féminisme est de libérer la femme de la domination masculine, que c'est impossible si, tel l'esclave antique, elle doit attendre du mari sa subsistance, et ne disposer d'aucun argent, on imagina bientôt de lui faire donner dans son ménage même des ressources indépendantes par l'attribution d'un gain que lui paierait le mari. Cette théorie, peu appréciée par les féministes français, est au contraire très en faveur dans le féminisme allemand.

— Elle ne tient pas debout, remarqua Mme N. Où le mari, dont le salaire suffit moins en moins à l'entretien de la famille, prendrait-il de quoi payer encore la ménagère. Et cette idée d'épouse mercenaire révolte toutes nos délicatesses.

— C'est bien pourquoi les Françaises refusent. Mais qui donc, selon vous, paierait le salaire maternel ?

— L'Etat. La Maternité serait rétribuée comme une fonction d'Etat. Terrible charge pour le budget, en vérité. Mais s'arrangerait, les riches paieraient pour les pauvres.

Nous continuâmes à discuter Mme N. et moi. Je vous fais grâce de la suite de nos propos pour en dégager seulement le fond où nous finîmes par nous rencontrer.

Ce n'est d'abord, pas plus de l'Etat que du reste, des Françaises n'accepteraient le salaire à la maternité. Je les ai vues, en effet, frémissantes dans un récent congrès parce que, précisément, quelqu'un proposait des lois d'assistance à la famille nombreuse en projet au Parlement, apparaît un peu trop sur le terme de « fonction sociale » appliqué à la maternité et sur l'appât de « primes » d'encouragement à la procréation. La maternité, c'est de l'amour, et jamais une femme de cœur bien fait n'admettra rien qui ressemble au paiement des élans de sa tendresse. Qu'elle soit obligée d'accepter pour les supporter une aide à laquelle elle a tous les droits, sa misère en souffre déjà, et ce sentiment est légitime, si beau, que la société doit prendre des précautions infinies aux mères qu'elle imagine pour rendre plus facile à ses déshéritées leur tâche surhumaine.

Il appartient à tout individu de s'assurer le bien-être par son propre effort, c'est-à-dire lui faciliter le travail productif et lui payer rationnellement, c'est la vraie conception du progrès social. Toute autre organisation d'assistance à des êtres valides doit être considérée comme transitoire.

Imaginez une femme qui, pendant ses belles années, s'est consacrée tout entière à élever ses enfants et qui a tout pour cela du gouvernement un salaire que nous appellerons si vous préférez allocation, que deviendra-t-elle quand ses petits auront pris la volée ? Aura-t-il alors vivre cette aventurière lamentable et trop connue de la femme mûre, sans capacités spéciales et obligée tout à coup de gagner sa vie ? Ou bien l'Etat lui offrira-t-il une pension de retraite, nous dotant du même coup d'une catégorie innombrable de ces rentières avant l'âge, comme la bourgeoisie nous en fournit et qui, insupportables à elles-mêmes et aux autres, sont un des fléaux de l'humanité ?

Mais si l'exercice exclusif du « Métier Maternel » ne semble pouvoir d'aucune façon, assurer le bonheur de l'arrière-saison féminine, aura-t-il, au moins, donné aux jeunes mères, l'existence la plus souhaitable ?

La réponse est sous nos yeux chaque jour à des milliers d'exemplaires. Si généreux que veuille se montrer l'Etat, on ne peut supposer qu'il calculera ses allocations avec assez de largesses pour que la mère y trouve, en plus de sa propre subsistance et de celle de ses petits si elle est abandonnée, divorcée sans pension ou veuve — le moyen de se payer des aides. Elle sera dans la situation des mères d'aujourd'hui dont le mari gagne juste assez pour qu'elles puissent « ne rien faire » que soigner leur maison et leur maisonnée, et qui doivent y suffirent seules, si nombreux que soient leurs petits.

Demandez-leur ce qu'elles pensent d'un tel privilège. C'est de tous les états le plus exténuant et le plus angoissant. C'est l'impossibilité absolue de donner à tous les enfants tous les soins qu'ils réclament ; ce sont les derniers-nés abandonnés au logis pendant les courses indispensables au marché ou ailleurs ; c'est une maladie du père ou de l'un des marmots forçant à négliger tout le reste. C'est l'impossibilité pour la mère de suspendre son labeur un jour, une heure, si extrême que soit son harassement. Combien en connaissons-nous de ces « heureuses » épuisées, vieillies en pleine jeunesse, victimes des travaux forcés maternels.

Non, le bonheur de la mère et du foyer n'est point dans la consécration exclusive et permanente des femmes aux tâches de la maternité. Au lieu de souhaiter qu'elles soient payées — mal payées forcément — pour ne faire que cela, cherchons à ce qu'elles soient bien payées pour faire autre chose.

Tous les efforts des apôtres sociaux doivent tendre à un relèvement des carrières féminines qui permette à la femme en général, de gagner plus en travaillant moins ; donc de donner à ses devoirs domestiques le temps nécessaire en s'y faisant seconder à sa guise. En attendant cette réforme, une aide pécuniaire de l'Etat doit renforcer le gain maternel ; de plus, la création ample et rapide d'institutions appropriées doit apporter une collaboration effective à l'œuvre éducative et à l'œuvre ménagère des mamans. Pouponnières, garderies, infirmeries, cantines, doivent se multiplier sans retard autour de l'atelier, du bureau, du logis, le plus près possible ; des placements d'enfants à la campagne, à la mer, des colonies de vacances soulageront encore au besoin les mères.

Dirons-nous qu'il ne restera ainsi aucune occasion où la profession et la maternité se gêneront mutuellement ? Ce serait une absurdité. Mais il n'est aucune condition d'existence qui n'ait ses difficultés et ses dangers. La sagesse est de choisir, quand on le peut, celle qui comporte le plus de chances de vie normale. Et nous venons de voir ce qui en était dans l'alternative du choix entre la maternité rétribuée » et l'exercice d'une profession véritable

Pour ceux ou celles que nous n'aurions pas convaincus, il nous reste un dernier argument : c'est que, en réalité, un telle alternative n'existe pas ; il n'y a pas à choisir, et l'idéal de Mme N., est irréalisable. Aucun ministre des finances si génial fût-il, ne parviendrait à équilibrer le budget fantastique qui établirait le salaire de la maternité.

Les riches ne pourraient payer pour les pauvres par la raison bien simple qu'il n'y aurait plus de riches. La vie économique du pays s'arrêterait, dès que les mères prolétaires cesseraient d'y contribuer. Ce serait un événement tout nouveau, car toujours, soit dans le travail mercenaire, soit aux foyers d'autrefois où l'on fabriquait tout, la main-d'œuvre féminine fut un important appoint à la production. Aujourd'hui où l'on ne fabrique presque plus rien au foyer, confiner les mères aux occupations domestiques, serait retirer de l'industrie plusieurs millions d'unités, et cela au moment même où il lui en faut de nouvelles par millions.

La conclusion est aisée. Ne nous leurrons donc pas de chimères, en rêvant de salaires maternels, et hâtons-nous d'améliorer les conditions du travail féminin.

France.

Guerre à l'Alcool

Adhérez, faites adhérer à *L'Alarme*. Adhésion : à partir de 1 franc par an.

Membres ayant droit au vote : 10 francs (minimum). Membres donateurs : 500 fr. (minimum). Adresser les cotisations en timbres ou mandats au siège social, 45, rue Jacob, Paris. Président : M. JEAN FINOT.

La Fête nationale anglaise EN FRANCE

Le vendredi 24 mai, anniversaire de la naissance de la reine Victoria, était la fête nationale de l'Angleterre. Le comité : l'Effort de la France et de ses alliés, que préside M. Stephen Pichon, avait organisé à la Sorbonne, une grande manifestation de sympathie et d'admiration pour notre grande alliée.

De brillants orateurs furent entendus :

M. Paul Deschanel a décrit le merveilleux effort de l'Angleterre et prophétisé la pérennité de l'alliance. Il exprima ainsi le sens profond de la manifestation :

« Nous voulons qu'à cette heure, sur tous les points du globe, chaque Anglais, chaque sujet de l'empire sente nos cœurs battre avec le sien. Nous voulons que toutes les familles en deuil nous trouvent auprès d'elles et que les soldats britanniques qui dorment leur dernier sommeil dans notre terre sacrée sentent passer sur leur tombe le souffle de notre piété. »

Après lui, M. Millerand parla des marins anglais, de « cette incomparable population maritime qui est l'orgueil et le rempart de la grande Bretagne » ; M. Lacour-Gayet raconta, avec le talent vivant d'historien qu'on lui connaît, trois des hauts-faits de la flotte britannique au cours de cette guerre : les Falkland, le Jutland et Zeebrugge-Ostende.

Comme la fête de l'Angleterre coïncidait avec l'anniversaire de l'entrée en ligne d'une autre chère alliée, l'ambassadeur d'Italie reçut au nom de son pays une part légitime des hommages et remerciements prodigués en ce jour ; et il prit la parole à son tour pour affirmer sa confiance dans l'issue de la grande lutte d'où le monde doit sortir libre, et se régénérer suivant les lois d'une justice plus haute.

Lord Derby, ambassadeur de Grande-Bretagne, qui a joué un si grand rôle dans le recrutement de l'armée avant la conscription obligatoire, prononça une courte allocution de remerciement, enfin M. Georges Leygues, ministre de la Marine, conclut au nom du Gouvernement :

« Parmi les ruines de la vieille Europe surgissent les fondations de l'Europe nouvelle, ce sont les nationalités ; elles naissent ou renaissent de la guerre et elles vivront, parce que les Alliés victorieux imposeront le dogme de toutes les patries souveraines et inviolables. C'est la solidarité de ces patries petites ou grandes, constituées en fédération du choix et appuyées sur leur force commune, qui assurera le triomphe de la justice internationale et de la paix. »

Mlle Delvair, de la Comédie-Française, lut l'hymne à la France de Kipling et des œuvres de poètes anglais tués à l'ennemi.

Des manifestations analogues ont été organisées dans les grandes villes de province.

« La Française », depuis le début en communion d'idées avec la majorité des féministes anglaises, et qui a avec elles tant de souvenirs communs de luttes pour un même idéal, s'est associée à ces témoignages d'affection en pensant surtout aux vaillantes « Soldates ». Volontaires de l'armée, de la marine, de l'aviation, infirmières, docteurs, chirurgiennes, fondatrices d'hôpitaux, de refuges, d'œuvres de secours de toutes sortes, elles n'ont pas cessé depuis 1914, de rester sur la brèche, disputant et arrachant à la mort à force de dévouement, d'intelligence et de courage, les êtres que nous aimons. Et notre pensée s'attarde particulièrement avec émotion auprès de celles qui, sur tous les champs de bataille en France, en Serbie, en Russie, à Salonique ont payé de leur vie l'accomplissement de leur tâche volontaire. Elles ont bien mérité qu'on ne les oublie pas dans l'hommage rendu à leur Nation.

Note d'Actualité

CRÉONS DES BOUTIQUES DE "NATIONALES"

Panacée, remède à tous nos maux de pieds, la chaussure nationale devait « demain » courir les rues, c'est le cas ou jamais de le dire. Oui, mais, *demain*... on rasera gratis — ou presque — « demain ». Au jour d'aujourd'hui, il n'y a pas à dire, mais on n'en trouve guère. A Paris, un rédacteur du *Matin* a fait tous les magasins de chaussures d'un rayon donné : Ménilmontant-République, je crois bien. Et dans tous ceux où il y en avait — très rares — dans tous, vous entendez bien, on lui a offert négligemment quelques paires de 37, ou, comme ça se trouve ! une fine 45 qui restait ! Et notre confrère est, sans doute, un homme ordinaire qui ne se trouve point réduit à de pareilles extrémités.

Il a, d'ailleurs, tenu à éclairer sa lanterne en comparant les raisons du fabricant à celles du détaillant. Or, elles concordent mal, les raisons. « Le fabricant ne nous donne pas de nationales », dit celui-ci. « Le marchand ne nous demande pas de nationales », dit celui-là. Alors ?

En province, autre guitare. A N., dans le Midi, se trouve la Nationale hommes, femmes et enfants, chez un marchand qui s'en est fait une spécialité et, *par conséquent* dans toutes les succursales des grandes firmes, A S., dans le centre-ouest, on n'en *voit* pas, mais quand on en demande, il vous est répondu, vertueusement, qu' « il faut les laisser pour les ouvriers ».

Morale. Puisque les marchands se rient des promesses ministérielles, elles-mêmes, car il nous fut officiellement promis et repromis de la nationale, faisons-la sortir des cartons où elle se cache, la vilaine. Pour cela que faut-il ? Une boutique abandonnée, une patente et le stock national tenu par une veuve de la guerre. Une fois chaque quartier de la capitale pourvu de son magasin tricolore comme chaque chef-lieu, chaque sous-préfecture, on verra bien si oui ou non, c'est une passion irrésistible qui nous pousse vers les bottines à 59 fr. 95.

Et, comme on dit dans les réclames, je garantis le succès. Allons, qui est-ce qui avance la première mise ?

Odette Bussard.

LISEZ FAITES LIRE
"La Française"

Cahiers de Doléances des Ménagères

Qu'adviendra-t-il du vœu du Conseil National des femmes au Ministre du Ravitaillement que nous avons publié dans notre dernier numéro. De toutes parts, des approbations nous sont envoyées.

L'idée que des femmes devraient être consultés officiellement sur les mesures de restrictions nécessaires, dicte à tous le même : « C'est trop naturel. »

Nous continuons à espérer que les pouvoirs intéressés voudront bien aussi s'aviser des services que des collaboratrices choisies pourraient leur rendre. Oserons-nous leur faire respectueusement remarquer que certaines fausses manœuvres auraient peut-être été évitées sur l'avis pris à temps des ménagères françaises.

En tout cas, il ne peut nous être défendu d'exprimer ici librement ce que nous croyons avoir à dire sur les mesures déjà prises ou celles qu'on nous laisse prévoir quant aux conditions de la vie actuelle, non seulement au Ministère du Ravitaillement, mais dans tous les organismes où l'on s'occupe du ménage public. Le droit de doléances, le droit de remontrances même, naguère exercé par le peuple français envers des maîtres les plus absolus, ne saurait être dénié aujourd'hui aux femmes, seule classe de Français à qui la République refuse encore une part dans la souveraineté nationale. En face des hommes, Souverains absolus, les femmes sont toujours dans la situation de l'ancien Tiers-Etat qui ne devaient présenter ses cahiers de doléances qu'à genoux, mais qui cependant pouvait les présenter.

Peut-être étions-nous en droit d'espérer que le besoin où, depuis quatre ans, la France s'est trouvée des services féminins et la réponse faite par les femmes à ce besoin aurait définitivement condamné l'erreur du séculaire impérialisme masculin : que tous les hommes chargés de responsabilités publiques auraient compris le tort que l'on peut causer à une nation en négligeant de mettre en activité une part de ses forces.

Mais de si vieilles habitudes ne se transforment pas ainsi tout d'un coup. Si, de maints côtés, des hommes, clairvoyants et résolus, font, chaque jour davantage, place aux femmes près d'eux, d'autres négligent toujours des capacités et des dévouements précieux.

Nous le constatons sans le leur reprocher — car ils ont des excuses — mais avec l'amer, le déchirant regret de voir constamment se produire, dans les grandes et les petites choses, des inadvertances que le concours féminin eût pu prévenir et qui entraînent après elles trop souvent de la souffrance.

Il nous sera donc pardonné d'essayer de faire entendre ici, en public, ce que nous ne pouvons dire dans les huis-clos où des hommes travaillent sans nous pour la Patrie. Tous certainement sont trop intelligents pour se croire infaillibles et ne sauraient s'offenser en ne nous trouvant pas toujours de leur avis ; tous ont prouvé trop de hautes capacités pour croire qu'ils se diminueraient en reconnaissant qu'ils ont pu se tromper ou être trompés et en revenant sur des décisions imparfaites.

Dès aujourd'hui, nous soumettons à quelques-uns d'entre eux nos humbles observations.

A Messieurs les Conseillers Municipaux de la Ville de Paris

Doléances des Mères de Familles nombreuses à propos du prix du Gaz

Messieurs, ce n'est point votre faute, nous le savons, s'il manque des Conseillères en vos Conseils.

Dès avant la guerre, vous aviez émis un vœu favorable aux droits municipaux des femmes. Combien de peines vous eussent été épargnées si vous aviez été exaucés. Et que de bénédictions vous eussiez parfois reçues tandis que... Nous vous le disons à regret : on n'est pas content de vous dans les cuisines les plus intéressantes de notre ville, dans celles où, sur le réchaud à gaz se prépare la becquée de nombreux petits, pas riches. Nous regardons avec détresse brûler les petites flammes bleues et le compteur tourner impitoyablement. Vous avez été forcés d'augmenter le prix du gaz. Vous ne pouviez vous en dispenser : C'est la vie chère.

Mais fallait-il que, entre tous les ménages de Paris, ce soient les nôtres qui aient particulièrement à combler les trous du budget de la Compagnie ?

En effet, Messieurs, réfléchissez-y. Jusqu'à 45 mètres cubes par mois, le gaz coûte 0.30 centimes ; les mètres cubes au-dessus se payent 0.40 c. chacun. Or, une seule d'entre nous dans vos rangs eût suffi pour vous avertir que, dans un réchaud à gaz le nombre de mètres cubes qui flambent augmente en raison directe des bouches à nourrir, du linge et des corps à laver, sauf votre respect. Nos amies qui n'ont pas d'enfants, ou très peu, non seulement ont sur nous l'avantage d'user moins de gaz, mais encore celui de le payer moins cher. On parle de primes à la maternité. C'est une prime à la stérilité que vous avez voté sans le vouloir.

Les mères de familles nombreuses vous demandent, Messieurs, de les délivrer de l'amertume d'une telle constatation. Remaniez votre système.

Etablissez un prix uniforme pour n'importe quel chiffre de consommation comme autrefois ; si vous ne pouvez faire autrement, nous nous résignerons. Cependant, puisque vous avez eu l'intention de favoriser les cuisinières économes par la distinction actuelle, nous souhaiterions que vous restiez dans cette disposition heureuse : fixez, non point pour chaque maison un chiffre global de mètres cubes à 0.30 centimes, mais un chiffre pour chaque personne de la maison. Ce sera un peu plus compliqué, pas beaucoup. Mais cela seul sera juste, ou presque juste

Car ce qui serait juste tout à fait, ce serait de payer le gaz d'autant moins cher qu'on en consomme davantage.

Qu'il nous soit permis de vous l'apprendre, Messieurs ; si l'on brûle d'autant plus de gaz que la famille est nombreuse,, on en brûle aussi d'autant plus qu'elle est moins riche, car on y a d'autant moins le temps de cuisiner au fourneau et on y lave d'autant plus de linge à la maison.

Qu'il nous soit permis encore de vous demander de ne point considérer que laver ses enfants et soi-même soit un luxe ; lorsque vous fixerez la quantité de gaz au prix minimum, c'est-à-dire celle que vous jugerez indispensable pour l'entretien de chaque personne, accordez-nous le droit à l'eau chaude, du tub quotidien, le droit à la propreté corporelle.

Hâtez-vous, Messieurs les Conseillers, de reviser cette question du gaz. Nous vous le demandons en grâce au nom de la Repopulation.

DÉFENSE ET PROTECTION des Travailleuses

LES OUVRIERES ET LA SEMAINE ANGLAISE

Un décret récemment paru à l' « Officiel », ajoute à la liste des ouvrières bénéficiant de la Semaine anglaise, les salariées des fleurs et fruits artificiels, des plumes et des vêtements caoutchoutés. Il ne pourra être toléré plus de vingt dérogations par an au repos du samedi après-midi, sauf dans l'industrie des postiches où le nombre des dérogations pourra être de 26. La matinée du samedi ne devra pas dépasser quatre heures de travail, ou cinq dans certaines industries.

ŒUVRES DES MARGUERITES

Mme Comte a organisé dans la Haute-Loire, cinq maisons de repos pour jeunes filles. On s'inscrit pour un mois et demi au moins, ce temps étant nécessaire pour que la cure d'air, d'altitude et de repos puisse avoir son plein effet, et aussi pour éviter des frais si la jeune fille qui occupait un lit n'était pas tout de suite remplacée par une autre. Le prix de la pension est de 100 francs pour cette durée de 45 jours, plus 3 fr. de droits d'inscription. Envoyer avec la demande d'admission, un certificat médical (les malades de maladies contagieuses ne sont pas admises), les noms, prénoms, profession, adresse de la jeune fille, et le nom de la gare où elle doit prendre le train, afin qu'on lui obtienne un demi-tarif.

Une de ces maisons ouvre le 1er juin.

S'adresser à M. Louis Comte, rédacteur en chef du Relèvement Social, 67, rue de la République, à Saint-Etienne (Loire).

UNION DES OUVRIERES INDEPENDANTES

On sait qu'au début de la guerre, beaucoup d'ouvroirs avaient été créés dans des locaux prêtés gratuitement pour occuper les femmes sans travail.

Trente-huit de ces ouvroirs s'étaient groupés en une Union qui centralisait et répartissait le travail et les fonds.

Mais depuis lors, un grand nombre d'ouvrières ont réintégré les usines et les ouvroirs se sont dépeuplés, à tel point que le « Secours National » vient de supprimer l'indemnité qu'il accordait à un certain nombre d'entre eux. Toutefois, il reste encore des ouvrières non placées dont la situation est rendue angoissante par le fait de leur isolement. C'est pour elles que la Société d'encouragement au Devoir Social fonde l'**Union des ouvrières indépendantes.**

Nous en reparlerons quand elle sera définitivement organisée.

QUESTIONS DU JOUR

Relations économiques internationales

La patrie est une grande famille : les affaires ménagères ont un rapport étroit avec de grandes questions internationales et les femmes qui prétendent — avec raison — s'y connaître dans les premières, doivent élargir le cercle de leurs pensées en s'occupant aussi des secondes. C'est pourquoi nous avons tenu à faire place aux unes et aux autres. Nous avons donné l'autre jour le compte-rendu des publications d'ordre pratique, qui concernent l'alimentation. Ici, on trouvera l'analyse de travaux relatifs aux échanges commerciaux et au projet d'entente économique des Alliés, s'opposant au système allemand de centralisation de l'Europe.

L'ARME ECONOMIQUE DES ALLIES par le Commandant M....

L'Allemagne était en train de devenir, avant la guerre, la première puissance industrielle et commerciale du monde. La guerre qu'elle a suscitée l'a isolée : elle n'a presque plus de commerce extérieur, et les matières premières s'épuisent. Mais elle prépare son relèvement économique. L'Etat exerce une dictature en vue de porter à leur maximum les forces productives du pays, il est stimulé, conseillé, aidé par de nombreuses associations fondées ou accrues depuis 1914, enfin les syndicats ouvriers appuient aussi l'Etat dans ses efforts en vue d'améliorer la situation.

Le plan de la Mittel-Europa, reliant l'Australie et l'Allemagne par un système de libres échanges, de douanes uniformes, et par la navigation intérieure Rhin-Danube, n'a pas cessé de progresser et de gagner des adhérents ; mais un parti, peut-être plus clairvoyant, prévoit la ruine des empires centraux à bref délai s'ils ne parviennent pas à reconquérir des débouchés pour leurs produits manufacturés, et des colonies pour la production à bon marché des matières premières. D'où le projet de constitution d'un Empire colonial africain allemand.

Le commandant M..., après avoir expliqué les projets de l'Allemagne, dit comment les Alliés pourront en prévenir la réalisation, et ce qui a été fait à cet égard dans les conférences parlementaires interalliées.

On lira avec intérêt sur le même sujet les articles de M. Henri Hauser dans le « Journal des Instituteurs » : n° 16, 21, 31, 1918.

CE QU'UN FRANÇAIS DOIT SAVOIR DE LA MARINE MARCHANDE.

Il est indispensable que la France reprenne son rang d'autrefois dans la marine : ce sera l'œuvre des marins, celle des industriels, mais ils ne pourront rien sans la collaboration du public qui s'est trop longtemps désintéressé des questions maritimes. « Une sorte de propagande particulière est nécessaire à ce sujet, propagande faite sans but politique ou intérêt particulier, avec la seule pensée de servir la patrie. »

NOTRE MARINE ET LA LEUR, par A. Rousseau.

M. Rousseau nous engage justement à avoir confiance dans l'avenir. « Chez nous comme en Angleterre on prend les mesures utiles et ces mesures seront suivies de succès, car nos marines commerciales sont moins diminuées que celles des adversaires et cela dans des proportions auxquelles on n'accorderait pas confiance si les chiffres n'étaient là pour en affirmer l'authenticité. »

L'INTERVENTION DE L'AMERIQUE LATINE, par C. Bougié.

L'entrée en scène des républiques sud-américaines dans la guerre mondiale a fait naître plus d'inquiétudes en Allemagne que d'espérances en France. C'est que nous avons coutume de ne pas attacher assez d'importance aux questions économiques. Un allié qui compte pour nous, c'est un allié capable de nous envoyer des hommes. Or, le maïs et le café, le coton et le cuir, le caoutchouc et le cuivre ce sont des armes aussi. Et les beaux pays dorés de l'Amérique du Sud tiennent en réserve de ces armes là en quantités incalculables. »

LIVRES NOUVEAUX

Ainsi parlait l'Allemagne, extraits d'auteurs allemands recueillis et traduits sans commentaires par Jean Ruplinger. Préface de M. E. Herriot (La Sirène), prix 3 fr. 50.

Les rapatriés, par René Benjamin (Berger-Levrault), prix 0 fr. 90.

Les Industries françaises et la Guerre, par L.-J. Arrogon (Alar, Genève), brochure.

Le traité de Francfort, par P. G. de la Chesnais (Berger-Levrault), prix 0 fr. 30.

Néméolis, par Paul Bourget (Plon), prix 3,50.

L'Avènement de l'Amour, par Edward Carpenter. Traduction de A. Marsen (Art. Indépendant), prix 4 fr.

La question du Slesvig, par Hansen et Meier. Traduction et introduction par Jacques de Coussange (Chapelot).

Report of the Bienville bicentennial Commission, par André Lafargue.

Annual report of the New-York State Woman Suffrage party 1917.

Lille sous la griffe allemande, par André Fage (Perrin), prix 3,50.

Ames Françaises, par Marie Dugard. Illustrations d'Andrée Karpelès (Fischbacher), prix 5 fr. 50.

Devant l'Histoire, par E. Giran, dessins inédits de L. Raemaekers (G. Bertrand).

Sauvons l'enfance

La surenchère des Placements

Les œuvres de villégiature enfantine qui rendent tant de services dans la lutte contre la tuberculose, courent en ce moment un grave danger.

La Ville de Paris a, très libéralement, accordé 30 fr. par mois et par enfant à celles de ces œuvres qui ont été agréées par la Commission spéciale créée à l'Hôtel de Ville dans le but de protéger notre petite population.

Celles des mères qui sont allocataires devaient en outre verser tout ou partie de leur allocation.

Mais, sans tenir compte des autres familles non allocataires, des frais de vestiaire, etc., des journalistes mal informés ont fait des comptes rendus erronés de la réunion de la Ville et laissé croire que les familles paysannes toucheraient 60 fr. pour héberger chaque enfant. Les journaux régionaux ont reproduit ces notes.

Qu'en est-il résulté ? Les œuvres qui plaçaient dans les meilleures conditions à 35 et 40 fr., ont été sollicitées d'augmenter leurs prix.

Quelques-unes l'ont fait imprudemment. Les autres ont vu naturellement leurs centres leur échapper aussitôt, ou elles ont été obligées de majorer leurs prix.

L'assistance publique a été atteinte elle-même par le vertige de la surenchère. Certaines organisations ont été jusqu'à offrir 60 fr.

Or, mon enquête, faite au début d'avril, m'avait appris que l'hospitalisation d'un enfant bien soigné coûte à une famille *rurale*, cette année, environ 30 fr., qu'il laisse, à 40 fr., un bénéfice suffisant aux dires des intéressés eux-mêmes. Ils ne demandent pas mieux, naturellement que de l'augmenter si on leur offre davantage, mais je faisais, au contraire, appel à leur esprit de solidarité. J'ai pu trouver et remplir des centres en mars et avril, dans les régions où la vie est assez coûteuse, pour 40 fr. et même 35 fr.

La meilleure démonstration que ces prix suffisent, c'est : 1° que des paysans spécialement triés par nos correspondants pour leurs bonnes habitudes d'hygiènes, les ont acceptés ; 2° c'est que les enfants y ont vu augmenter leur poids et rosir leurs joues. Il est donc extrêmement regrettable qu'une surenchère ait majoré partout le prix moyen de placement familial. Qu'est-ce qui paiera cet excès de générosité ?... L'enfant. On ne pourra revenir sur des précédents ainsi créés. Or, il ne faut pas oublier que l'allocation de la Ville, les allocations militaires ont un caractère exceptionnel, que le transport en chemin de fer redeviendra à la charge des œuvres, avec les 25 % de l'augmentation des tarifs, donc, ayant des frais si augmentés et des ressources si diminuées, les œuvres seront tenues à *réduire le nombre des enfants des villes qu'elles envoient se refaire au champ*. Elles y seront tenues juste au moment où il sera plus nécessaire que jamais de travailler à la régénération de notre pays.

Des intentions très généreuses risquent donc de compromettre tout l'avenir des villégiatures enfantines.

Pour limiter ce danger, une réunion s'est tenue samedi dernier entres les œuvres suivantes agréées par la Ville. *Fédération des œuvres de Colonies de Vacances, L'armée du Salut, la Cure d'air, Les Enfants à la Montagne, La Ligue Fraternelle des Enfants de France, Œuvre des Colonies de Vacances de la Chaussée du Maine, Œuvre des Veuves de la rue de Madrid, La Sauvegarde des Enfants, L'Union Lorraine.*

Ces œuvres se sont mises d'accord sur un prix maximum de 45 fr. qu'elles se sont engagées à ne pas dépasser sans une nouvelle entente.

Il faut souhaiter que cet accord que la Commission de l'Hôtel de Ville a encouragé, soit ratifié par elle et par toutes les œuvres, agréées ou non, qui font du placement familial, car il arrêterait pour un temps cette imprudente surenchère dont, nous le répétons, l'enfant qu'on veut sauver serait finalement la victime.

Dr Clotilde Mulon.

Reçu cette semaine pour la *Cure d'Air* :

Collecte faite à Laval par Mme Marthe Plet	300
Anonyme	15
Mme Lydie Morel	60
Mme Remember	10
Anonyme	16
Mlle Baudin, Surintendante à Saint-Etienne	20
Mme Braconnier, directrice du Lycée de La Châtre (collecte)	300
Total	721
Total de la première liste	1.702
Total de la deuxième liste	750
Total	3.173

Merci chaleureux à tous.

Dr C. M.

Œuvres autorisées au Placement

La Commission de la sauvegarde de l'enfance a décidé, dans sa dernière séance à l'Hôtel de Ville, d'agréer le concours des œuvres philanthropiques ci-après désignées pour le placement des enfants à la campagne (vacances scolaires) :

Comité de bienfaisance israélite, 60, rue Rodier.

Société de secours mutuels amicale et philanthropique de Saône-et-Loire, 22, rue Beautreillis.

Mission française du personnel des usines, 131, avenue de Versailles.

Assistance aux anciens militaires tuberculeux, 5, rue Las-Cases.

La Tutélaire, 164 et 166, rue Blomet.

L'Amélioration du logement ouvrier, 92, rue du Moulin-Vert.

La Nouvelle étoile des petits enfants de France, 14, rue Saint-Guillaume.

Société des visiteurs pour le relèvement des familles malheureuses, 5, rue de Poitiers.

Maison de charité des sœurs de Saint Vincent de Paul (et ses filiales), 9, boulevard de Courcelles.

Délégation générale des diaconats réformés, 4, rue de l'Oratoire.

Orphelinat du Gros-Caillou, 9, rue Cler.

Fédération nationale des coopératives de consommation, 13, rue de l'Entrepôt.

Association amicale des veuves de la guerre du personnel du Gaz de Paris, 1, boulevard Saint-Denis.

Œuvre des petits Savoyards parisiens à la montagne, 15, avenue Jean-Jaurès.

Frères et sœurs de guerre, 9, rue Laffitte.

Maison écale d'infirmières privées, 66, rue Vercingétorix.

France et Russie, 40, rue Laffitte.

Sanatoriums maritimes pour enfants, 62, rue de Miromesnil.

Œuvre israélite des séjours à la campagne, 32, rue de Franqueville.

Union lorraine, 55, boulevard de Ménilmontant.

Fédération nationale des colonies de vacances, 5, rue Las-Cases.

Œuvre de la cité des Fleurs, 84, rue Dufot.

Association des villégiatures du travail féminin, 224, boulevard Saint-Germain.

Société des visiteurs pour le relèvement des familles malheureuses, 5, rue de Poitiers.

Notre Dame de tout secours, 37, rue des Blancs-Manteaux.

Aide aux veuves des militaires, 20, rue de Madrid.

Armée du Salut, 43, rue Saint-Augustin.

Les bonnes vacances, 76, rue des Saint-Pères.

Cantine refuge du 6e arrondissement, 16, rue de l'Abbaye.

Colonie des bambins, 12, avenue du Pont-de-Flandre.

Ligue fraternelle des enfants de France, 50, rue Saint-André-des-Arts.

Les Maisons claires, 51, rue Saint-Georges.

Œuvre parisienne des enfants à la montagne (M. Colombani), 72, avenue des Gobelins.

Œuvre de l'Hôtel Biron (Mme Viviani), 72, rue de Babylone.

Œuvre des bons enfants, 21, rue des Bons-Enfants.

Œuvre nationale d'assistance aux orphelins, 8, place du Danube.

Œuvre d'assistance aux orphelins de la Préfecture de la Seine, 25, rue Serpente.

Orphelinat des armées, 21, rue Jacob.

Protection du réformé n° 2, 35, rue Boissy-d'Anglas.

La Sauvegarde des enfants, 195, rue Saint-Jacques.

Services municipaux (Bourse du Travail), 3, rue du Château-d'Eau.

Vacances à la mer « Les Flots », 24, rue du Pont-Neuf.

Association pour l'enrôlement volontaire des Françaises au service de la Patrie, 45, rue d'Ulm.

Office d'utilisation des femmes pendant la guerre (la cure d'air), 15, rue de la Bûcherie.

Carrières Féminines

LES VISITEUSES D'ENFANTS

Voici une nouvelle carrière ouverte à l'activité féminine, et combien attachante, combien utile, puisqu'il s'agit de sauvegarder des milliers de vies fragiles, ces vies d'enfant qui feront demain la force, la prospérité de notre pays.

La Visiteuse d'enfants, formée par les soins de la Croix-Rouge Américaine, et sœur de l'Infirmière-Visiteuse, reçoit actuellement un enseignement d'une durée de trois mois. Cet enseignement qui se renouvelle chaque trimestre, comprend six semaines de cours théoriques et démonstrations pratiques, six semaines de stage dans des crèches, dispensaires, etc...

Les élèves, ayant satisfait à l'examen de sortie, sont employés par la Croix-Rouge Américaine, ou prêtées par elle aux œuvres françaises d'Assistance et d'hygiène infantile.

Elles s'engagent à accepter, pour une période de six mois, renouvelable, tout poste où leur présence est jugée utile, soit dans un hôpital d'enfants, une maison de convalescence, soit comme visiteuse attachée à un dispensaire, allant porter à domicile des soins aux bébés, des conseils aux mères.

Le traitement mensuel de la Visiteuse d'Enfants est de 100 fr. avec l'entretien assuré, pour celles qui sont employées dans les services hospitaliers ; 300 fr. pour les Visiteuses.

L'âge d'admission à l'enseignement est de 20 à 35 ans. Une bonne santé, et une instruction secondaire ou primaire supérieure sont exigées, ainsi, point n'est besoin de le dire que ces qualités d'intelligence et de cœur, qui feront des Visiteuses d'Hygiène Infantile les gardiennes vigilantes de la santé de nos enfants.

Note. — Pour tout renseignement ou demande d'inscription, écrire à Mlle Diemer, Croix-Rouge Americaine, 12, rue Boissy-d'Anglas, Paris. Bureau des Enfants.

ECOLE PRATIQUE D'ENSEIGNEMENT MENAGER AGRICOLE

Une école pratique d'enseignement ménager agricole a été annexée à l'Ecole ambulante départementale et fonctionne à Pau grâce à l'initiative d'une généreuse Américaine : Miss Cushing, bien connue dans les milieux agricoles de la région.

Cette infatigable bienfaitrice de l'agriculture a trouvé dans cet enseignement le moyen de développer chez les femmes, le goût des travaux agricoles auxquels elle s'est donnée depuis de nombreuses années et qui sont particulièrement nécessaires en ce moment.

Une fois de plus, elle s'est dévouée en mettant à la disposition de l'école une propriété de vingt hectares qu'elle possède près de Pau. Là, 3 groupes d'élèves exécutent chaque matin tous les travaux de la ferme ; tour à tour, elles soignent les différents hôtes de la basse-cour : poules, canards, dindons, pintades, pigeons, etc., travaillent au jardin où elles apprennent aussi bien la culture des légumes que celle des arbres fruitiers et des fleurs, et enfin, apprennent les différentes transformations du lait tant en beurre qu'en fromages de toutes sortes... Quelques vaches sont réservées spécialement pour la traite que les élèves exécutent deux fois par jour.

En plus de ces travaux quotidiens, suivant le temps et la saison, les élèves prennent part aux travaux des champs : fumure et préparation de la terre pour les différentes cultures : maïs, pommes de terre, etc... De plus un petit champ d'expérience permet d'étudier la culture des différentes céréales.

Mais à la partie purement agricole de cet enseignement, se joint la partie ménagère qui vient compléter ces connaissances et prépare les jeunes filles à être en même temps que des aides agricoles expertes des maîtresses de maison accomplies.

La cuisine a une large part dans ces études ménagères, mais l'économie domestique, la couture, le repassage tiennent également leur place et remplissent le programme des après-midi pluvieux.

Quelques heures par semaine sont réservés pour des cours faits par des professeurs étrangers à l'école sur différents sujets : agriculture, apiculture, hygiène humaine et animale, dessin géométrique appliqué à l'agriculture, modes, etc..

Les cours durent une année à la fin de laquelle les élèves subissent un examen qui leur donne droit à un diplôme d'enseignement ménager agricole.

Ce diplôme qui permettra à quelques-unes de se procurer une situation avantageuse, sera pour celles qui voudront utiliser leurs connaissances à la maison, le gage de l'éducation sérieuse et complète qui met en garde contre les imprévus de la vie.

Il faut espérer que l'effort fait par Miss Cushing pour diriger les situations féminines dans le sens agricole sera largement récompensé, car il est évident que parmi les nombreuses carrières offertes aux femmes, peu sont capables de donner comme l'agriculture : « Une âme saine dans un corps sain. »

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA PREVOYANCE SOCIALE

Avis concernant l'ouverture d'un concours pour huit emplois d'inspectrice départementale stagiaire du travail.

Aux termes d'un arrêté en date du 30 avril 1918 du ministre du travail et de la prévoyance sociale, un concours pour huit emplois d'inspectrice départementale stagiaire du travail sera ouvert le lundi 4 novembre 1918.

Les épreuves écrites commenceront à neuf heures du matin à Paris, Limoges, Dijon, Nancy, Rouen, Nantes, Bordeaux, Toulouse, Marseille et Lyon.

Les épreuves orales seront subies à Paris.

Les demandes d'admission, accompagnées de toutes les pièces nécessaires, devront parvenir au ministère du travail et de la prévoyance sociale **avant le premier septembre 1918.**

Le programme du concours est celui qui porte la date d'avril 1918. Il est tenu à la disposition des intéressés, à Paris, au ministère du travail et de la prévoyance sociale (direction du travail, deuxième bureau), 80, rue de Varenne, et il sera adressé à toute personne qui en fera la demande.

Nulle n'est admise à concourir si elle n'a préalablement justifiée :

1° Qu'elle est Française ;

2° Qu'elle a au moins vingt-six ans et moins de trete-cinq ans au premier janvier de l'année dans laquelle a lieu le concours. Aucune dispense d'âge n'est accordée.

Une double liste de candidates sera dressée : l'une, comprenant les veuves de militaires de terre et de mer tués devant l'ennemi ou décédés des suites de blessures reçues devant l'ennemi au cours de la guerre actuelle, l'autre, comprenant les candidates qui ne se trouvent pas dans cette situation.

Deux emplois seront réservés aux deux candidates placées en tête de la première liste, à la condition qu'elles aient satisfait aux épreuves du concours et aient réuni le minimum de points réglementaire. Les autres emplois, y compris ceux que les résultats du concours n'auraient pas permis d'attribuer aux veuves formant la catégorie précédente, seront attribués aux candidates classées en tête de la seconde liste. Le classement général des candidates admises, provenant de l'une et de l'autre liste, s'effectuera d'après le nombre de points obtenus. Les conditions d'admissibilité et en particulier les conditions d'âge sont les mêmes pour les candidates veuves de militaires que pour les autres candidates.

Les candidates veuves de militaires auront à fournir, en plus des pièces énumérées dans le programme des conditions d'admissibilité :

1° Une expédition authentique de leur acte de mariage ;

2° Un état des services de leur mari, faisant mention du genre de mort.

ECOLE NATIONALE GERMAIN PILON (12, rue Sainte-Elisabeth, 3e)

Cette école a pour objet de préparer les jeunes gens à la carrière de dessinateur ou de modeleur industriel. L'enseignement du dessin, du modelage et du moulage se complète par une série de matières destinées à donner aux élèves des notions complémentaires théoriques et pratiques indispensables. Le programme a pour but de mettre les élèves en situation, dès la sortie de l'école, de choisir, en connaissance de cause, la spécialité qui leur paraît la plus conforme à leurs aptitudes et la plus avantageuse. Ces spécialités sont : la bijouterie, l'orfèvrerie, la joaillerie, l'ameublement, le papier peint, la céramique, la broderie, la dentelle, la passementerie, la mosaïque, la ferronnerie, la mode, la décoration théâtrale, etc., etc.

L'enseignement est gratuit.

Les candidats à l'école (première année) doivent être âgés de 14 ans; ils peuvent être inscrits à 13 ans, s'ils sont pourvus du certificat d'études primaires.

Les candidats à l'admission directe en deuxième ou troisième année doivent être âgés de 14 ans au moins et de 18 ans au plus au premier octobre de l'année du concours.

Pièces à fournir : extrait de l'acte de naissance (sur papier timbré), certificat de revaccination, justification de la nationalité française et du domicile dans le département de la Seine (conditions spéciales pour les enfants des pays envahis et alliés). On s'inscrit jusqu'au 15 juin.

Des cours ont lieu à l'école de 4 à 6 heures tous les jours et le dernier dimanche du mois, de 8 à 11 heures du matin. (Aquarelle d'après les plantes). Age minimum pour être admis à ces cours : 25 ans. Les élèves mineurs doivent être présentés par leurs parents.

Pour la Propagande suffragiste

Mlle Emilie Gourd, directrice du journal « Le Mouvement Féministe », à Genève nous prie d'informer nos lecteurs ou lectrices qui lui demandent de leur envoyer la petite feuille de propagande : « Pourquoi nous demandons le droit de vote » :

1° Que les tarifs d'imprimerie ayant été relevés depuis janvier dernier, le prix de cette feuille est actuellement de 6 fr. le 1.000 ;

2° Que les frais de port et d'expédition sont infiniment plus considérables d'un pays à l'autre que dans l'intérieur du pays, et qu'ils se montent pour l'envoi en France à 3 fr. 15 pour 1.000 exemplaires ;

3° Que le prix de cette feuille étant ainsi établi pour la France à 9 fr. 15 le 1.000, et 95 centimes le 100, Mlle Gourd demande instamment que l'on veuille bien lui adresser le montant de cette somme par mandat postal, ou en coupons internationaux (à se procurer dans les bureaux de poste) et non pas en timbres-poste français, dont la valeur d'échange est beaucoup plus difficile à réaliser pour elle.

X **Emilie Gourd.**

LISEZ, FAITES LIRE

"La Française"

LES LIVRES

LA CHAIR INNOCENTE, par G. Docquois.
LE DROIT A LA VIE, par Pierre de Valrose.

La question des « indésirés », ou plutôt toutes les questions morales ou juridiques qui gravitent autour de ce pénible sujet continue à occuper les écrivains. M. Georges Docquois a reproduit sous le titre **la Chair innocente** un grand nombre d'opinions émises dans la presse, dont celle de Mme Jane Misme, qui se trouve conforme à la sienne propre. Au moment où « La Française » fit une enquête auprès de ses lecteurs, il s'agissait de prévoir la façon dont les malheureuses victimes des attentats allemands de comporteraient si elles devenaient mères. Depuis lors, des procès en avortement et infanticide ont rappelé l'attention du public sur le problème, et de nouvelles controverses surgirent pour ou contre l'acquittement. M. Docquois les consigne, et son livre documentera et éclairera ceux dont l'opinion n'est pas fixée et qui désirent ne pas s'en faire une à la légère.

M. Pierre de Valrose a traité le même sujet sous forme de roman. Son titre : **Le droit à la Vie**, indique assez dans quel sens l'auteur penche. Il a placé son héroïne dans un milieu aristocratique parce que les souffrances morales y sont souvent plus raffinées et que les problèmes sociaux s'y posent d'une manière plus frappante pour la majorité des lecteurs que dans les milieux populaires. Un passage émouvant est celui où la jeune femme cherchant un encouragement, le demande successivement à une amie, à son docteur, à un prêtre, qui tous obéissent moins à leurs principes traditionnels ou professionnels qu'à leur conscience, répètent la vieille loi mosaïque : « tu ne tueras point », et proclament, même pour l'enfant à naître, le droit à la vie.

Le dénouement heureux n'est pas non plus sans intention, ni il n'a pour but seulement que de calmer les nerfs des lecteurs sensibles. La mort du mari, de la mère ou de l'enfant serait une solution trop facile et nous n'aurions pas l'acceptation intégrale de l' « indésiré » que veut l'auteur ; il y apporte toutefois cette restriction que l'enfant sera élevé au loin, hors de la famille.

Ce livre présente des qualités solides de composition, mais le dialogue est souvent maladroit, ne s'accordant pas avec la situation des personnages, et servant trop visiblement à exposer la thèse.

LA TERRE QUI NE MEURT PAS, par Léon Deries.

C'est aux paysans que nous devons la vie, et « pas plus que la lutte contre l'Allemand, la lutte contre la faim n'est terminée. Plus âpre et plus acharnée que jamais, elle se poursuit au contraire tous les jours et elle durera aussi longtemps, peut-être plus longtemps encore que l'autre. »

L'auteur promène son lecteur à travers la bonne terre de France, celle qui ne meurt pas ; en Normandie, aux bords de la Loire, au pied des Alpes, en Bretagne et jusque dans les régions voisines du front. Il lui fait partager son admiration émue pour les paysans courageux qui contribuent comme les soldats à sauver la France.

Alice Berthet.

L'Éducation des Adolescents

Pour la santé des Jeunes Filles

On se préoccupe actuellement plus qu'autrefois d'améliorer les conditions de vie et de bonne santé des enfants. Aussi n'est-il peut-être pas inopportun de rappeler l'initiative prise peu de temps avant la guerre par Mme Collombel-Pagnol, directrice de l'Ecole primaire supérieure Edgar-Quinet, à Marseille.

Mme Collombel pensait avec raison que les puériculteurs auraient moins à faire si l'on commençait par fortifier les futures mères. « C'est à nous, disait-elle qui élevons des jeunes filles, qui les voyons grandir, qu'il appartient de prouver, avec des chiffres, combien une surveillance attentive, un régime approprié, un milieu favorable, peuvent améliorer des santés menacées à la fois par la croissance et les mauvaises conditions d'hygiène. »

Mme Collombel faisait rédiger aux jeunes filles elles-mêmes leur fiche sanitaire, ce qui avait le double avantage de ne pas donner une besogne supplémentaire aux professeurs ou au médecin, et d'habituer les jeunes filles à veiller sur leur propre santé. « Chaque mois elles doivent inscrire leur poids et fixer à côté le ticket de la pesée, elles ajoutent des renseignements sur la croissance, les maladies récentes. Un graphique récapitulatif permet de juger d'un coup d'œil des progrès ou des défaillances physiques. Tous les mois, à la fin de la leçon de morale je me rends compte du résultat. Je mets en observation celles qui perdent du poids. Je leur conseille de dormir un peu plus, de supprimer l'étude du jeudi et du Dimanche et de la remplacer par une promenade à la campagne, d'ajouter un œuf à leur menu ordinaire, et 9 fois sur 10 il y a augmentation de poids le mois d'après. Sinon je les adresse au docteur qui prescrit un régime. Ainsi à plusieurs reprises, de l'avis de divers médecins, ont été enrayées des tuberculoses menaçantes ». Ce système très simple ne pourrait-il être adopté dans beaucoup d'écoles et même de familles ?

ECHOS

Bravo, amiral ! — Le vice-amiral Moreau, préfet maritime de Brest, a interdit formellement l'usage de l'alcool à tous les marins et militaires sur lesquels s'exerce son autorité.

Historiennes d'art. — M. Salomon Reinach a annoncé à l'Académie des Inscriptions et belles-lettres, que Mlle Duportal a retrouvé, dans un recueil de dessins appartenant à la bibliothèque de l'Institut, un dessin original de Germain Pilon.

Pas de droit de vote pour les Allemandes.

Ce n'est que dans les pays libres que l'idée du suffrage des femmes est en progrès. En Allemagne, elle paraît plutôt reculer, si nous en jugeons par cet extrait d'un journal de là-bas, « Die Post » :

« Les Allemandes désirent accomplir intégralement les tâche qui leur ont été assignées par la nature. Elles savent que la transgression de ces lois a amené la ruine des filles de l'antiquité et des temps modernes. C'est cette ruine-là qu'elles veulent éviter à la patrie allemande. Et c'est pour cette raison que, comptant enfin leur alliance, elles s'écrient : « Pas de droit de vote pour les femmes ! »

Bulletin des Sociétés Féministes

Conseil National des Femmes Françaises

SECTION D'ASSISTANCE ET DE PREVOYANCE SOCIALE

La réunion de la Section aura lieu le Samedi 25 Mai, à 4 heures, rue Pigalle, 4, sous la présidence de Mme Eugénie Weill.

L'ordre du jour comportera une causerie sur « l'Armoire lorraine », par sa fondatrice et secrétaire-générale, Mme Léon Weill.

Les personnes s'intéressant à la question seront admises à cette séance.

Union Française pour le Suffrage des Femmes

RESULTATS D'UNE LETTRE AUX DEPUTES

La lettre adressée par le Conseil de l'Union Française pour le Suffrage des Femmes à Messieurs les Députés pour les prier d'adhérer au Groupe des Droits de la Femme présidé par M. Jules Siegfried, a remporté un succès dont nous avons droit de nous réjouir. Cette lettre a été publiée dans le numéro de « La Française » du 4 mai.

50 députés adhéraient au Groupe à son origine. La lettre de l'U. F. S. F. reçue par nos édiles après les vacances de Pâques a fait monter à 121 le nombre des membres du Groupe, et les adhésions continuent à arriver au président.

Les lectrices de « La Française » pourraient rendre un sérieux service à la cause du suffrage en demandant aux députés de leur connaissance s'ils ont adhéré au Groupe des Droits de la Femme et en les engageant vivement à le faire sans tarder. L'action personnelle auprès des députés, soit de vive voix soit par lettre est toujours utile, nous ne saurions trop le répéter. Chaque personne connaissant un député a donc un moyen d'action à son service et n'a pas le droit de le négliger si elle est féministe.

CAMPAGNE DE CONFERENCES SUR LES DROITS ET LES DEVOIRS DE LA FEMME DE DEMAIN

Troisième liste de souscription

Mme Docteur Mulon (Paris)	Fr. 100
Mme La Mazière (Paris)	10
Mme Georges Dubois (Calvados)	5
Mme P. V. (Paris)	50
	Fr. 165

Nous rappelons à cette occasion aux lecteurs de « La Française » que la souscription en faveur de nos conférences de propagande reste ouverte et que c'est rendre service à la cause du Suffrage féminin que d'y participer soi-même ou de recueillir à cet effet de l'argent autour de soi.

Les souscriptions peuvent être adressées à « La Française », ou à la trésorière de l'Union, Mme Désavis, 33, rue Ordener, Paris

Des conférences ont été faites avec grand succès dans les localités suivantes et ont amené beaucoup d'adhésions au suffrage.

Nîmes : Mlle Sanua ; Besançon : Mlle Matthen ; Maria Vérone ; Rennes : Mme Louise Bodin ; Marseille, Aix-en-Provence: Mme Le Verrier ; Mme Robert Crémieux ; Lisieux : Mme Simon.

Marguerite de Witt-Schlumberger,
Présidente de l'U. F. S. F.

Chronique des Œuvres et Institutions

LE DEVOIR SOCIAL

Le lundi 27 et le mardi 28 aura lieu dans toutes les écoles, établissements d'enseignement secondaire et primaire, une « Journée » en faveur du « Devoir Social », œuvre de reconstitution des foyers dévastés.

Parmi les insignes et diplômes qui seront mis en vente, figurent deux dessins des plus émouvants, l'un de Steinlein, l'autre de Poulbot.

UNE ECOLE D'HYGIENE FAMILIALE

M. W. Ch. White, chef du bureau de la Tuberculose à la Croix-Rouge américaine, s'était préoccupé du problème suivant : Parmi les rapatriés, il y a un grand nombre de personnes atteintes de tuberculose, qui risquent de propager cette maladie dans les pays où elles s'installent, faute de connaître les dangers de la contagion et les précautions à prendre pour l'éviter. On ne peut cependant les laisser sans abri ; et leurs familles qui déjà souvent ont perdu un ou deux de leurs membres par suite de la guerre ou de la cruauté allemande, ne consentiraient pas volontiers à se séparer de leurs chers malades.

Aussi M. White s'est-il adressé au Gouvernement français pour obtenir un terrain où il organiserait une **école de logement.** On lui a offert les terres et le château de Malabry près Paris. Là chaque famille trouvera un foyer provisoire, meublé par les soins de la Croix-Rouge américaine, et recevra des leçons d'hygiène ; les enfants seront élevés en plein air, et on donnera des occupations aux grandes personnes.

Surtout, on enseignera en détail les moyens de vivre sans danger avec un tuberculeux et de protéger l'entourage.

Malabry est une annexe de l'institution Edward Trudeau qui fait partie du bureau de la Tubercose.

M. Homer Folks, directeur du Département des Affaires civiles à Washington a donné son approbation à cette œuvre qu'il croit appelée à entraîner d'heureux effets sociaux en France et en Amérique.

COURRIER DES LECTEURS

Mme F. Grünn. — On trouve des marmites norvégiennes ou auto-cuiseurs dans les maisons d'articles de ménage et dans les grands magasins, ou on fabrique soi-même selon les indications données par les brochures que nous avons signalées et par notre numéro du 28 avril 1917.

Mme Dieterlen. — Le compte-rendu de la réception française à la Mission Américaine s'est préoccupé uniquement de mettre en lumière la part des Américaines dans cette réunion. Mais si nous avions cru peiner quelqu'un en ne louant point le discours de notre chère et vénérée Marie Bonnevial, nous en aurions certainement parlé.

Mme Liautard. — Merci de votre lettre et de son contenu. Nous sommes toujours très heureuses d'apprendre que notre rubrique Carrières féminines rend de réels services. J'ai reçu récemment d'autres coupures dans une lettre d'Alexandrie.

M. Henri Bernay (Cholon). — Votre lettre du 4 avril arrivée le 17 mai nous a fait une grande joie. Nous vous écrivons. Ceci a pour but de vous en prévenir pour que vous nous avertissiez si le journal est arrivé et non la lettre. Nous vous avons écrit en février et espérons que vous avez la lettre maintenant. Merci de tout cœur de votre aide fidèle au budget de « La Française ».

Mme Guyesse-Frère. — Nous insérerons avec plaisir les renseignements dont vous parlez à Mme le Dr Mulon.

Mme Remember. — Merci de votre aimable sollicitude. Le bras en question redevenu presque normal progresse toujours.

Mme Agnès Rosselin. — Toutes nos félicitations pour le compte-rendu de votre généreux Noël et les jolis vers qui vous sont adressés dans « Le Monde Contemporain ».

Mme Slatoff P. — C'est en effet, une erreur d'impression ; votre fiche d'abonnement est bien du 31 décembre. Excuses et remerciements.

Mme R., Paris. — Pour les étoffes jersey dont nous avons parlé dans « La Française », veuillez bien vous adresser de la part de « La Française » à Mme Lhomme, 136, boulevard de Charonne. Téléph. Roquette, 53-56.

Mme Plet. — « L'instinct de combativité et la sélection sexuelle » par le Dr Gérilion (Revue de Psychothérapie), brochure ; « Puériculture », « La Femme, la Mère et l'Enfant », par Mme Moll-Weiss (Maloine).

Dr Lassablière. — « Hygiène infantile » (Jouve), 40 pages, 1911.

Une Lectrice catholique. — Nous avons une communication postale à vous faire et nous nous apercevons que vous n'êtes pas abonnée directement. Voulez-vous nous donner une adresse où vous écrire.

Mme de G. (Paris). — Permettez-moi de vous dire que notre souci de justice et de vérité reste intact et que l'une et l'autre ont été satisfaites. Nous avons laissé se manifester pleinement sur le sujet en cause toutes les opinions, et si les opinants se sont mutuellement mal interprétés, le public qui les a lus en reste le juge ; toute suite publique de la discussion prendrait un caractère personnel déplacé. Je vous remercie de la franchise amicale de vos avis ; excusez-moi si je ne peux les prendre pour règle ; d'autres lecteurs m'écrivent exactement le contraire sur l'auteur en question. Rappelez-vous un illustre écrivain qui disait à propos de ses œuvres : « Si j'en retirais ce que chacun de mes critiques leur reproche, il n'en resterait plus rien. » Il en serait de même d'un journal. C'est en essayant de complaire à toutes les susceptibilités que trop de journaux se sont neutralisés jusqu'au vide ; nous sommes ici tous des âmes de bonne volonté qui cherchons des lumières pour la pratique du bien; sachons supporter même celles qui nous offusquent et doit d'autres souvent tirent de précieuses directions. Le désir de s'instruire des choses sociales exige une attention plus patiente et plus objective que l'étude d'aucune autre science.Je ne partage pas du tout votre avis sur les discussions d'idée incognito ; la légitimité de l'anonymat est en cela incontestable ; nul n'est obligé de livrer sa personnalité au public en lui livrant sa pensée ; le devoir de signer ne commence qu'avec le devoir de prendre une responsabilité. Mais j'ajoute que mon sentiment est d'accord avec le vôtre pour trouver désirable que l'on signe tout ce qu'on dit et tout ce qu'on fait.

A LOUER dans village à 5 kil. gare Mantes (Seine-et-Oise), maison meublée, huit pièces, dépendances, eau : 200 fr. par mois.

8 kil. BLOIS, forêt, rivière, mais. meubl. g. cuisine, s. à m., 4 ch., g. jard. Saison 700 francs.

Miliau, Chambon (Loir-et-Cher). — N° 1025.

Défauts de prononciation (zézaiement, etc. . rapidement corrigées par Mme Gallis, professeur spécialiste, officier d'Académie, auteur d'ouvrages adoptés par la Ville de Paris. 28, rue Vauquelin, Paris.V.

MAISONS RECOMMANDEES

ALIMENTATION
pour Régime Diététique
FARINEUX, MALTES et DIASTASES
pour Malades, Convalescents, Enfants, Vieillards
PATES ALIMENTAIRES
Maison Bignon-Pariani. — Fondée en 1887
5, rue de l'Arcade, Paris Madeleine
Télégh. : 303-04
Pâtes alimentaires en tous genres
Riz, Semoules, Tapioca, etc.
Conserves militaires
Colis militaires franco pour le front
Livraison dans tout Paris. — Expéditions en Province. — Envoi franco du catalogue sur demande.

BIERES
BIERE FANTA non alcoolisée
BIERE spéciale pour nourrices
BIERE de TABLE
rue Guyot (Paris) — Télép. Wag. 13-82

La gérante : Jane MISME

Imp. des Arts (P. Vayssé, dir.), 11, r. Mollière

ECOLE ROY
rue Lagrange
PARIS (Ve)
COURS de 8 h. du matin à 10 h. du soir, — Envoi du Programme FRANCO
Inscriptions reçues à toute époque de l'année
STENOGRAPHIE, DACTYLOGRAPHIE
COMPTABILITÉ, COMMERCE, LANGUES
Préparation spéciale au Commerce aux Services officiels des Chambres, aux Examens des Ministères et Administrations, ainsi qu'au Professorat de Sténographie.
Cours GRATUITS et cours réclâmes. — Cours par Correspondance
PLACEMENT GRATUIT DES ELEVES